



U15 Coupe 12/48 RAGT - 2023/24



Qualif.
en 1/4 :

Onet le Château 1
JS Lévézou 1

Grpt Espoir Foot 1
Mende 2 ou Millau 2

Phase
de
Poules :
4 x 4 Eq

06/01
13/01
02/03

POULE A	POULE B
Naucelle/Pa. 1 ou Rives Lot 1	St Affrique/Rance Rougier 1
Montbazens/Rignac 1	Causse Aubrac 1
Villef. Rgue 1 ou Le Monast. 1	Le Buisson 1
Réquista/Pareloup 1	Bas Rouergue/Rieup. 1
POULE C	POULE D
Bozouls/Espal./Camp. 1	Olemps 1
Ouest Aveyron/Ft Rgue 1	Druelle 1
Randonnaise 1 ou St Laurent 1	Mende 2 ou Millau 2
Luc Primaube F.C. 1	Rodez 3

Systeme de l'épreuve :

* Phase de Poule, comprenant 4 Poules de 4 Equipes, au cours de laquelle les équipes se rencontreront une fois dans une phase "aller".

* Dates prévisionnelles des 3 Journées pour les 4 Poules : 06/01/2024, 13/01/2024 et 02/03/2024.

* A l'issue de cette phase, un classement sera établi en tenant compte, pour chaque poule, des points suivants :

- ° 4 Points pour un match GAGNE,
- ° 2 Points pour un match NUL, Gagné aux tirs aux but,
- ° 1 Point pour un match NUL, Perdu aux tirs aux buts,
- ° 0 Point pour un match PERDU
- ° -1 Point pour un Forfait.

* A noter qu'en cas de match NUL à la fin du temps règlementaire, il ne se déroule pas de prolongations mais directement une séance de 5 Tirs au But pour désigner un vainqueur.

* Le 1er des 4 Poules ainsi que les 4 Equipes participantes à la Phase 2 de Territoire U15 -> 1/4 de Finale.

* Tours suivants : - **1/4** : Sam. 06/04/2024 - **1/2** : Sam. 04/05/2024 - **Finale** : Dim. 26/05/2024

Article 5 - Classement dans la poule :

En cas d'égalité de points, à la fin de la phase de Poule, pour départager les équipes d'une même poule, il sera tenu compte :

- 1) Du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo.
- 2) De la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.
- 3) Du plus grand nombre de buts marqués au cours des rencontres qui les ont opposés.
- 4) De la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur toutes les rencontres de cette Phase.
- 5) Du plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de cette Phase.